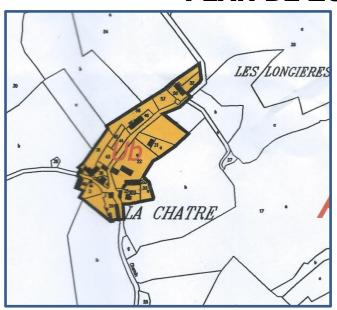
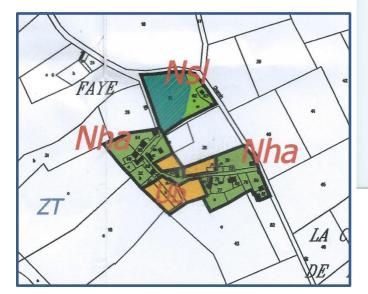
PLAN DE ZONAGE DE FAYE et LA CHATRE





ZONES URBAINES ZONE Ua : Zone centrale de densité noyenne à forte ZONE Ub : Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat ZONE Ui : Zone d'activités industrielles, commerciales, artisanales et de bureaux Secteur Ui': Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon **ZONES A URBANISER** ZONE AU : Zone à urbaniser non équipée destinée à recevoir principalement de l'habit ZONE AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat devant faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble ZONE AUi : Zone à urbaniser insuffisamment ou non équipée destinée à recevoir des activités industrielles commerciales, artisanales et de bureaux ZONE AUi': Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon **ZONES AGRICOLES** ZONE A : Zone à vocation agricole ZONE A' : Secteur lié à la bretelle autoroutière de Montluçon **ZONES NATURELLES** ZONE N : Zone naturelle protégée au titre des paysages et espaces boisés Secteur Nha: Secteur naturel à vocation d'habitat Secteur NsI : Secteur lié aux activités culturelles, touristiques, sportives et de loisirs Secteur Nca : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrière M EMPLACEMENTS RESERVES A* Bâtiments agricoles désaffectés susceptibles de changer de destination // Zones non aedificandi (art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme)